

Conseil communal

FC La Tour/Le Pâquier
M. Jean-Pierre Wehren, Président
Case postale 56
1635 La Tour-de-TrêmeBulle, le 27 août 2020
N/réf. : ALM/val
Classement : K-1-2-9 ARG**Centre sportif régional (CSR) – Terrain de football – Confirmation**

Monsieur le Président,

Dans sa dernière séance, le Conseil communal a pris connaissance avec attention de vos échanges avec M. Éric Gobet, Conseiller communal, concernant l'objet mentionné en titre.

Par la présente, nous vous confirmons qu'un terrain de football est prévu dans le programme du Centre sportif régional, selon demande faite à l' AISG, qui nous lit en copie, par courrier du 16 mai 2019 ci-joint.

Cependant, comme M. É. Gobet vous l'a indiqué, il n'est pour l'instant pas possible de connaître son emplacement exact ni les besoins supplémentaires et les surfaces précises nécessaires au fonctionnement de l'activité sportive. En effet, il faut attendre le résultat de la votation populaire du mois de septembre prochain, puis le processus de plan d'aménagement de détail (PAD).

Notre Département Urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

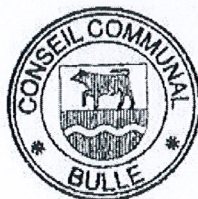
En vous remerciant d'avance de prendre bonne note de ce qui précède et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

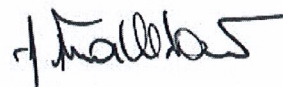
Le Syndic



Jacques Morand



La Secrétaire



Anne Fracheboud

Annexe ment.

Copie pour information : Association intercommunale « sports en Gruyère » (AISG), M. Pascal Lauber, Président, Au Village 56, 1638 Morlon

Conseil communalAssociation intercommunale
« sports en Gruyère » (AISG)
M. Pascal Lauber, Président
Au Village 56
1638 MorlonBulle, le 16 mai 2019
N/réf. : ALM/val
Classement : cpte 345**Centre sportif régional (CSR)**

Monsieur le Président,

Dans sa dernière séance, le Conseil communal a pris connaissance avec attention de la discussion qui a eu lieu en Commission technique du 8 mai 2019 concernant l'objet mentionné en titre.

Par la présente, nous vous informons que ledit Conseil soutient et valide le projet de développement présenté lors de cette séance. Nous rappelons que le projet, dès qu'il bénéficiera de toutes les garanties politiques permettant sa mise en œuvre, devra être développé par un PAD. Ce dernier devra veiller à ce que le terrain mis à disposition soit utilisé avec le plus de parcimonie possible.

En outre, nous avons pris note qu'il est possible de garantir la réalisation d'un terrain de football sur la surface qui était dédiée à la partie optionnelle du concours. Comme expliqué durant la séance, il nous est indispensable d'en garder un à La Tour-de-Trême. Nous vous prions dès lors de poursuivre le projet avec cet élément et de l'intégrer dans le PAD. La réalisation et le financement du terrain seront de la compétence de la Ville de Bulle.

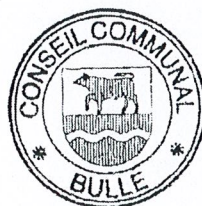
En vous remerciant d'avance de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

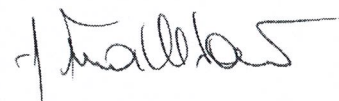
Le Syndic



Jacques Morand



La Secrétaire



Anne Fracheboud

Copie : M. Patrice Borcard, Préfet, Préfecture de la Gruyère, Château, Case postale 192, 1630 Bulle